



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions médicales

Question écrite n° 38951

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, sur la situation actuelle de l'enseignement de la thérapeutique thermale dans les facultés de médecine. Selon les professionnels, il serait souhaitable d'adapter les textes et les mœurs universitaires aux besoins des malades, de rétablir notamment la thérapeutique thermale et climatique dans le cadre des examens et d'imposer aux facultés qu'un enseignant et un seul en soit désigné responsable. Cela, sans recrutement supplémentaire. En marge des textes, il souhaite que cet enseignant soit de préférence un clinicien sorti, par exemple, des rangs de la médecine générale, de la rhumatologie ou de l'oto-rhino-laryngologie, pour tenir compte des indications les plus fréquentes des cures. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend promouvoir en la matière, dans les années qui viennent.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38951

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1510